

(4)

[N° 4 — VIII]

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1905.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1903 s'élève à	fr.	16,684,500	»
Les crédits alloués par le Budget de 1902 montent à		16,448,800	»
		<u>255,700</u>	»
AUGMENTATION.	fr.	255,700	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1903	fr.	16,559,500	»
— 1902		16,275,800	»
		<u>285,700</u>	»
AUGMENTATION.	fr.	285,700	»

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1903	fr.	125,000	»
— 1902		175,000	»
		<u>50,000</u>	»
DIMINUTION.	fr.	50,000	»
Soit en plus pour l'exercice 1903.	fr.	235,700	»

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	435,500	»
— alloué pour 1902		390,500	»
		<u>45,000</u>	»
AUGMENTATION	fr.	45,000	»

Le développement de différents services du Département nécessite un renforcement du personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation proposée à l'article 2 sera compensée à concurrence de 20,000 francs par une réduction du crédit de l'article 25, sur lequel ont été prélevées jusqu'à présent les indemnités pour travaux extraordinaires nécessités par l'exécution de la loi sur les pensions de vieillesse.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.

ART. 7. — *Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1905 fr.	95,000 »
— alloué pour 1902	88,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	5,000 »

Les négociations en vue du renouvellement prochain des traités de commerce nécessitent des études préliminaires pour lesquelles il a fallu organiser temporairement un service spécial à l'Inspection de l'industrie.

ART. 9. — *Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses. — Enquête sur la situation des classes moyennes. (Y compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1905. fr.	4,450,000 »
— alloué pour 1902	4,250,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	200,000 »

Une augmentation de 175,000 francs est indispensable pour faire face aux dépenses occasionnées par le nombre constamment croissant des institutions d'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager, ainsi que par le développement des institutions existantes.

Le surplus, soit 25,000 francs (en charge temporaire), est destiné à couvrir les frais qu'entraînera l'enquête sur la situation des classes moyennes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses. — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	27,000	»
— alloué pour 1902		24,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

nécessité par le nombre croissant des récompenses décernées aux travailleurs industriels.

CHAPITRE IV.

POIDS ET MESURES.

ART. 13. — *Traitement du personnel; frais d'intérim et d'inspection.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	116,700	»
— alloué pour 1902		111,700	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

L'accroissement de la population, la mise en vigueur du nouveau règlement sur les instruments de pesage et l'application des dispositions de la loi du 30 juillet 1901 réglementant le mesurage du travail des ouvriers, ont augmenté dans de notables proportions le nombre des poids, mesures et instruments soumis à la vérification.

Il est devenu nécessaire de dédoubler le ressort de Bruxelles et de créer un nouveau ressort dans la province de Hainaut. La somme de 5,000 francs représente les traitements des deux nouveaux vérificateurs.

ART. 14. — *Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	69,300	»
— alloué pour 1902		64,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

rendue nécessaire par la création des deux nouveaux ressorts de vérification dont il s'agit à l'article 13.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

TRAVAIL.

ART. 16. — *Office du Travail : statistique, missions, impressions ; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail ; indemnités aux correspondants régionaux du travail ; dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	90,000	»
— alloué pour 1902		80,500	»
		9,500	»
AUGMENTATION.		fr.	9,500

L'augmentation sollicitée est nécessaire pour assurer la marche normale des études de l'Office du Travail. Elle permettra de développer le service des correspondants régionaux, de recueillir des données périodiques sur le taux des salaires en Belgique et d'entreprendre la publication d'un certain nombre de monographies industrielles comprenant des notices statistiques, technologiques, économiques et commerciales. Ces renseignements, complétés par une liste des fabricants avec l'indication de leur spécialité, sont de nature à favoriser l'ouverture de nouveaux débouchés sur les marchés étrangers, notamment en fournissant à nos consuls de précieuses indications qui leur font le plus souvent défaut à l'heure actuelle.

ART. 21. — *Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections ; indemnités de frais de bureau ; frais de route et de séjour ; missions.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	240,000	»
— alloué pour 1902		220,000	»
		20,000	»
AUGMENTATION		fr.	20,000

nécessaire pour permettre d'accorder aux fonctionnaires de l'inspection du travail les augmentations de traitement réglementaires, et de renforcer éventuellement le personnel de l'inspection.

CHAPITRE VI.

PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.

ART. 25. — *Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	180,000	»
— alloué pour 1902		200,000	»
		20,000	»
DIMINUTION.		fr.	20,000

Cette diminution résulte du transfert expliqué dans la note relative à l'article 2.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

MINES.

§ 1^{er}. — Conseil des mines.ART. 26. — *Personnel. — Traitements et frais de déplacement.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	41,700	»
— alloué pour 1902		32,000	»
		9,700	»
AUGMENTATION.		fr.	9,700

Les attributions du Conseil des mines, organisé par la loi du 2 mai 1837, ont été étendues à différentes reprises dans ces dernières années, notamment par l'arrêté royal du 21 janvier 1895, qui le charge de l'examen de questions de législation, d'administration générale et de contentieux administratif; par la loi du 31 mars 1898, qui a érigé le Conseil des mines en commission d'entérinement des statuts des Unions professionnelles, et, en dernier lieu, par l'arrêté royal du 25 juillet 1902, qui a constitué le même collège en juridiction d'appel des décisions prises en ce qui concerne les allocations annuelles de 65 francs prévues par la loi du 10 mai 1900 sur les pensions de vieillesse.

D'autre part, la découverte de gisements de charbon dans les provinces de Limbourg et d'Anvers donne lieu à de nombreuses demandes en concession, lesquelles doivent être soumises à l'avis du Conseil des mines en vertu de la loi de 1837 précitée.

Le Conseil ne possédant plus actuellement que son président et deux conseillers effectifs, il y a nécessité de le compléter par la nomination de deux autres conseillers effectifs, de manière à atteindre le nombre fixé par l'article 3 de la loi de 1837.

Dans l'état du crédit, une augmentation de 9,000 francs est nécessaire pour parfaire les traitements des deux titulaires à nommer.

Le surplus de l'augmentation proposée, soit 700 francs, permettra d'améliorer la position du personnel inférieur du Conseil.

§ 2. — Corps des mines.

ART. 28. — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	404,200	»
— alloué pour 1902		400,700	»
		3,500	»
AUGMENTATION.		fr.	3,500

sollicitée, notamment, en prévision de la dépense qu'occasionneront les déplacements des ingénieurs chargés de suivre les travaux de sondage en vue de la recherche du charbon dans les provinces d'Anvers et du Limbourg.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

§ 5. — Cartes géologique et agricole.

ART. 34. — *Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques.*

Ainsi que l'indiquent les développements du Budget, ce crédit, qui est de 100,000 francs, se divise en deux littéras ayant des objets distincts.

Le littéra *a*, qui s'élevait à 70,000 francs au Budget de 1902, concerne l'exécution de la carte géologique et de la carte agricole, et est appelé à disparaître lorsque ces ouvrages seront terminés.

Le littéra *b*, dont le chiffre au dernier Budget était de 30,000 francs, est affecté au service géologique proprement dit et constitue une charge permanente.

En vue de pouvoir renforcer le personnel technique de ce dernier service, on propose de porter à 33,000 francs le montant du littéra *b*, en réduisant à 67,000 francs celui du littéra *a*.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

SERVICES DIVERS.

ART. 40 (41 ancien). — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Les raisons qui ont motivé l'allocation de ce subside pour les années antérieures, et qui sont exposées dans le document n° 188, page 7, de la Chambre des Représentants, session 1895-1896, n'ont pas cessé d'exister.

ART. 41 (42 ancien). — *Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Les travaux des comités chargés de procéder à l'enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays ne sont pas suffisamment avancés pour que l'on puisse déterminer l'époque où leur mission prendra fin.

Il y a donc lieu de maintenir au Budget du prochain exercice le crédit qui a figuré à celui de 1902.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LEOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1903 est fixé :

- 1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de seize millions cinq cent cinquante-neuf mille cinq cents francs . fr. 16,559,500 »
- 2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent vingt-cinq mille francs 125,000 »

Soit ensemble à la somme de seize millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents francs 16,684,500 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid, voor het dienstjaar 1903, is vastgesteld :

- 1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zestien millioen vijf honderd negen en vijftig duizend vijf honderd frank fr. 16,559,500 »
- 2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van honderd vijf en twintig duizend frank. 125,000 »

Te zamen, op de som van zestien millioen zes honderd vier en tachtig duizend vijf honderd frank . . fr. 16,684,500 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

G. FRANCOITTE.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Nijverheid en Arbeid,

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE 1903.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	455,500 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	60,000 »	555,000 »
<i>Frais de déplacements.</i>			
4	Frais de route et de séjour.	18,500 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif</i>).	6,000 »	
6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse	5,000 »	11,000 »
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.			
7	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses. (<i>Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire</i>).	95,000 »	
8	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	74,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID,
VOOR HET DIENSTJAAR 1903.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
<i>Personeel.</i>			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 "	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	455,500 "	
<i>Materieel.</i>			
5	Kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	60,000 "	555,000 "
<i>Kosten voor verplaatsing.</i>			
4	Reis- en verblijfkosten.	18,500 "	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
5	Burgerlijke pensioenen. — Eerste termijn der gebeurlijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald kredi. t.</i>)	6,000 "	
6	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp gelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaars of beambten die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensioneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt.	5,000 "	11,000 "
HOOFDSTUK III.			
NIJVERHEID EN NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.			
7	Nijverheidstoezicht en toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoud- onderwijs — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten. Verschillige uitgaven. (<i>Inbe- grepen eene som van 5,000 frank als tijdelijke last.</i>)	93,000 "	
8	Hooger handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat, bestemd om, met de toelage der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillige uitgaven, Studiebeurzen voor de leerlingen	74,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses. — Enquête sur la situation des classes moyennes. (Y compris une somme de 25,00 francs en charge temporaire)	1,450,000 »	1,671,700
10	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles — Dépenses diverses. — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers.	27,000 »	
11	Propriété industrielle	15,200 »	
12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitement des secrétaires. — Frais divers.	12,500 »	
CHAPITRE IV.			
POIDS ET MESURES.			
13	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	116,700 »	206,000 »
14	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	69,500 »	
15	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000 »	
CHAPITRE V.			
TRAVAIL.			
16	Office du Travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses	90,000 »	
17	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	45,000 »	
18	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses	350,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
9	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs; toelagen, materieel. — Zendingen, commissiën, studiën, reisbeurzen in 't belang van nijverheid handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs — Toelagen voor tentoonstellingen of afdelingen van tentoonstellingen die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid en Arbeid. — Verschillige uitgaven. — Onderzoek naar den toestand van den middelstand. (Inbegrepen eene som van 25,000 frank als tijdelijke last.)	1,450,000 »	1,671,700 »
10	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Bestuur der Nijverheid et van het Bestuur van Nijverheids- en Beroepsonderwijs. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids-eereteekens — Verschillige uitgaven. — Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke vereeniging en van beroepsvereeniging, bij de klein-handelaars, de klein-nijveraars, alsook bij de werklieden	27,000 »	
11	Nijverheidseigendom	15,200 »	1,671,700 »
12	Hoogere handels- en nijverheidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten	12,500 »	
HOOFDSTUK IV. MATEN EN GEWICHTEN.			
13	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht	116,700 »	1,671,700 »
14	Bureel- en reiskosten der keurders	69,500 »	
15	Materieel. — Kosten voor de raadgevende commissie en voor het internationaal bureel der maten en gewichten. — Bureel van maat- en gewichtkunde. — Zendingen.	20,000 »	
HOOFDSTUK V. ARBEID.			
16	Arbeidsambt: statistiek, zendingen, drukwerken; uitgave, aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke briefwisselaars van den arbeid; verschillende uitgaven.	90,000 »	1,671,700 »
17	Bescheringscomiteiten: uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen	45,000 »	
18	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Toelagen ten voordeele der congressen betreffende de instellingen van voorzienigheid. — Personeel en verschillende onkosten voor de Bestendige Commissie, ingesteld om het onderzoek te vergemakkelijken der zaken die betrekking hebben op de mutualisten maatschappijen. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere eereteekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens de instellingen van onderlingen bijstand, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen. — Toelagen voor het aankopen van vaandels. — Verschillige uitgaven	350,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
19	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	55,400 »	805,400 »
20	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers.	50,000 »	
21	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions.	240,000 »	
22	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	15,000 »	
CHAPITRE VI.			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.			
23	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900)	12,000,000 »	
24	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). (Crédit non limitatif).	400,000 »	12,580,000 »
25	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	180,000 »	
CHAPITRE VII.			
MINES.			
§ 1 ^{er} . Conseil des mines.			
26	Personnel. — Traitements et frais de déplacement.	41,700 »	
27	Matériel	1,500 »	
§ 2. Corps des mines.			
28	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou.	404,200 »	
29	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000 »	
30	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	5,500 »	
31	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur.	15,000 »	706,900
§ 5. Inspection des produits explosifs.			
32	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
19	Goedemannenraden. — Vergoedingen voor de griffiers. — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements-commissariaten	55,400 "	805,400 "
20	Hoogere Arbeidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillige onkosten	50,000 "	
21	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking; personeel daarmede belast; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen	240,000 "	
22	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke gestichten, ontworpen of in werking; materieel daartoe bestemd; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven	15,000 "	
HOOFDSTUK VI.			
DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN.			
25	Toelage van het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen (art. 11 der wet van 10 Mei 1900)	12,000,000 "	
24	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand die ten doel hebben de aansluiting harer leden bij de algemeene Lijfrentkas (art. 12 der wet van 19 Mei 1900). (Onbepaald krediet.)	400,000 "	12,580,000 "
25	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de beschermingscomiteeten der werkmanswoningen, aan de commissiën van beroep en andere inrichtingen welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken	180,000 "	
HOOFDSTUK VII.			
MIJNEN.			
§ 1. Raad der mijnen.			
26	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	41,700 "	
27	Materieel	1,500 "	
§ 2 Korps der mijnen.			
28	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het korps der mijnen, voor de landmeters-teekenaars en voor de beamtten, alsook voor het personeel van den bijzonderen dienst der ongevallen en des grauwwuurs	404,200 "	
29	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen	90,000 "	
50	Kosten voor de keurraden ter aanneming in het korps der mijn-ingenieurs	5,500 "	
51	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische oorkonden; aanmoedigingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen. — Onkosten voor het uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het besturend Comité	15,000 "	706,900 "
§ 5. Toezicht over de ontplofbare stoffen.			
52	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillige uitgaven	6,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
§ 4. Caisses de prévoyance.			
53	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 »	
§ 5. Cartes géologique et agricole.			
54	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	100,000 »	
CHAPITRE VIII.			
COMMISSIONS.			
§ 1^{er} Commission des procédés nouveaux.			
55	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 »	
§ 2. Commission consultative des machines à vapeur.			
56	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel	2,000 »	52,500 »
§ 3. Commission de révision des règlements miniers.			
57	Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. Frais d'installation d'un laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines (<i>charge temporaire</i>)	50,000 »	
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.	8,000 »	8,000 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	5,000 »
TOTAL. . . fr.			10,539,500 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	§ 4. Voorzienigheidskassen.		
53	Toelagen ten voordeele der voorzienigheidskassen en belooningen voor de personen die zich onderscheiden door daden van zelfopoffering; reis- en verblijfkosten van de leden der Bestendige Commissie van de voorzienigheidskassen, en andere onkosten betreffende het beheer dier kassen	45,000 »	
	§ 5. Aard- en landbouwkundige kaarten.		
54	Vervaardiging van eene uitgebreide aardkundige kaart van België en van eene landbouwkundige kaart. — Gedeeltelijke jaarwedden van twee bewaarders van het Museum van natuurlijke geschiedenis, die aan den dienst der aardkundige kaart medewerken. — Aardkundige dienst; onkosten voor het uitgeven der boekenlijst betreffende de aardkundige wetenschappen	100,000 »	
	HOOFDSTUK VIII.		
	COMMISSIËN.		
	§ 1. Commissie der nieuwe werkwijzen.		
55	Reis- en verblijfkosten; materieel, aankoop van keurstoffen, van toestellen, bureelkosten.	500 »	
	§ 2. Raadgevende Commissie der stoomtuigen.		
56	Reis- en verblijfkosten; bureelkosten, materieel.	2,000 »	52,500
	§ 3. Commissie tot herziening der mijnverordeningen.		
57	Kosten voor verplaatsing der leden; kosten voor proefnemingen, uitgaven, enz. Kosten voor het inrichten van eene werkplaats voor het beproeven der ontplofbare zelfstandigheden en der lampen in de mijnen gebruikt (<i>tijdelijke last</i>)	50,000 »	
	HOOFDSTUK IX.		
	WACHTGELDEN.		
58	Tijdelijke jaarwedden der ambtenaren en beambten in beschikbaarheid	8,000 »	8,000 »
	HOOFDSTUK X.		
	ONVOORZIENE UITGAVEN		
59	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de Begrooting	5,000 »	5,000 »
	TOTAAL fr.		16,559,500 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
SERVICES DIVERS.			
40	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000 »	125,000 •
41	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses	15,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . fr.			16,684,500 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie
et du Travail,*

G. FRANCOTTE.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux Publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLIGE DIENSTEN.			
40	Toelage voor de Voorzienigheids- en Hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen, ingesteld door de wet van den 21 ^{en} Juli 1890	110,000 "	125,000 "
41	Onderzoek in de verschillende kolenstreken van het land, naar de ziekte gekend onder den naam van « mijnwerkersworm », en studiën tot het opsporen van voorkomende geneesmiddelen; uitgaven van verschillenden aard.	15,000 "	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID. . . fr.			16,684,500 "

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^{en} October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid
en Arbeid,*

G. FRANCOTTE.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

(21)

[N° 4 — VIII]

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

pour l'exercice 1903.

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO	LITTÉRA des dévelop- articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																												
CHAPITRE 1^{er}.																																												
ADMINISTRATION CENTRALE.																																												
<i>Personnel.</i>																																												
1	a.	Traitement du Ministre																																										
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du Secrétariat général. 100,500 »																																										
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. 87,000 »																																										
2	c.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Office du Travail. 164,000 »																																										
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration des mines, et de l'inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des Mines. 84,000 »																																										
GRADES.																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TAUX des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Secrétaire général</td><td>10,000</td><td>à 12,000</td></tr> <tr><td>Directeurs généraux</td><td>9,000</td><td>à 10,000</td></tr> <tr><td>Directeurs</td><td>7,000</td><td>à 8,000</td></tr> <tr><td>Chefs de division</td><td>5,500</td><td>à 6,500</td></tr> <tr><td>Chefs de bureau</td><td>4,200</td><td>à 5,000</td></tr> <tr><td>Rédacteurs</td><td>2,200</td><td>à 4,000</td></tr> <tr><td>Premiers commis</td><td>5,000</td><td>à 5,600</td></tr> <tr><td>Commis d'ordre</td><td>1,400</td><td>à 2,600</td></tr> <tr><td>Huissiers</td><td>1,600</td><td>à 2,500</td></tr> <tr><td>Concierges</td><td>700</td><td>à 1,200</td></tr> <tr><td>Garçons de bureau</td><td>1,200</td><td>à 1,500</td></tr> <tr><td>Boute-feux</td><td>900</td><td>à 1,200</td></tr> <tr><td>Nettoyeuses.</td><td>750</td><td>à 800</td></tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	10,000	à 12,000	Directeurs généraux	9,000	à 10,000	Directeurs	7,000	à 8,000	Chefs de division	5,500	à 6,500	Chefs de bureau	4,200	à 5,000	Rédacteurs	2,200	à 4,000	Premiers commis	5,000	à 5,600	Commis d'ordre	1,400	à 2,600	Huissiers	1,600	à 2,500	Concierges	700	à 1,200	Garçons de bureau	1,200	à 1,500	Boute-feux	900	à 1,200	Nettoyeuses.	750	à 800
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																										
Secrétaire général	10,000	à 12,000																																										
Directeurs généraux	9,000	à 10,000																																										
Directeurs	7,000	à 8,000																																										
Chefs de division	5,500	à 6,500																																										
Chefs de bureau	4,200	à 5,000																																										
Rédacteurs	2,200	à 4,000																																										
Premiers commis	5,000	à 5,600																																										
Commis d'ordre	1,400	à 2,600																																										
Huissiers	1,600	à 2,500																																										
Concierges	700	à 1,200																																										
Garçons de bureau	1,200	à 1,500																																										
Boute-feux	900	à 1,200																																										
Nettoyeuses.	750	à 800																																										
PERSONNEL TECHNIQUE.																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr><td>Directeur général</td><td>12,000</td></tr> <tr><td>Inspecteur général.</td><td>9,000</td></tr> <tr><td>Directeurs</td><td>7,000 à 8,000</td></tr> <tr><td>Ingénieurs ordinaires.</td><td>2,700 à 5,000</td></tr> </tbody> </table>			Directeur général	12,000	Inspecteur général.	9,000	Directeurs	7,000 à 8,000	Ingénieurs ordinaires.	2,700 à 5,000																																		
Directeur général	12,000																																											
Inspecteur général.	9,000																																											
Directeurs	7,000 à 8,000																																											
Ingénieurs ordinaires.	2,700 à 5,000																																											
<i>Matériel.</i>																																												
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 23,000 »																																										
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 10,000 »																																										
3	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 15,000 »																																										
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 2,500 »																																										
	e.	Menues dépenses, etc. 7,500 »																																										
<i>Frais de déplacements.</i>																																												
4		Frais de route et de séjour.																																										
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000 »	21,000 »	
455,500	590,500	45,000	•	550,500 »	515,653 01	
60,000	60,000	»	»	60,000 »	59,880 70	
18,500	18,500	»	»	18,500	16,921 42	
555,000	490,000	45,000	•	450,000 »	411,435 15	
AUGMENTATION. . fr.		45,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	a.	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>).
6	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse 2,500 »
	b.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. 2,500 »
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.		
7	a.	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel et commercial, y compris les écoles et classes ménagères, ainsi que les ateliers d'apprentissage. — Traitements, indemnités 70,000 »
	b.	Frais de route. — Matériel et dépenses diverses 23,000 »
8	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses 65,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves. 44,000 »
	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut à Mons, matériel. fr. 1,425,000 »
	b.	Écoles et classes ménagères, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses. 200,000 »
	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, matériel. 60,000 »
9	d.	Missions, commissions, bourses de voyage, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager 12,000 »
	e.	Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail 20,000 »
	f.	Dépenses diverses. Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. 8,000 »
	g.	Enquête sur la situation des classes moyennes 25,000 »
10	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit et d'économie industrielle. Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'industrie et de la Direction de l'enseignement industriel et professionnel. Dépenses diverses 5,000 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles. 19,000 »
	c.	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers. 5,000 »
	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication 8,000 »
11	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication 4,200 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. 2,500 »
	d.	Frais d'impression et autres dépenses relatives à la propriété industrielle 500 »
12		Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. Frais divers
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,000	6,000	»	»	6,000	106 66	
5,000	5,000	»	»	»	»	
11,000	11,000	»	»	6,000	106 66	
95,000	88,000	5,000	»	77,550	72,107 46	
74,000	74,000	»	»	74,000	64,132 50	
1,450,000	1,250,000	200,000	»	1,190,000	989,825 95	
27,000	24,000	5,000	»	22,000	19,027 92	
15,200	15,200	»	»	15,200	9,954 42	
12,500	12,500	»	»	12,500	4,120 04	
1,671,700	1,463,700	208,000	»	1,591,250	1,159,166 29	
AUGMENTATION. . fr.		208,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																									
CHAPITRE IV.																											
POIDS ET MESURES.																											
	a.	Traitements du personnel	112,700 »																								
15		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur</td> <td style="text-align: center;">5,500</td> <td style="text-align: center;">à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">à 7,000</td> </tr> <tr> <td>— 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">4,500</td> <td style="text-align: center;">à 5,500</td> </tr> <tr> <td>— 5^e classe</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> <td style="text-align: center;">à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs-adjoints</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Aides vérificateurs temporaires</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> <td style="text-align: center;">à 1,900</td> </tr> <tr> <td>Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume.</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">à 5,000</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur	5,500	à 7,000	Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6,000	à 7,000	— 2 ^e classe	4,500	à 5,500	— 5 ^e classe	3,000	à 4,000	Vérificateurs-adjoints	2,000	à 5,000	Aides vérificateurs temporaires	1,500	à 1,900	Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume.	5,000	à 5,000	
	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																									
Inspecteur	5,500	à 7,000																									
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6,000	à 7,000																									
— 2 ^e classe	4,500	à 5,500																									
— 5 ^e classe	3,000	à 4,000																									
Vérificateurs-adjoints	2,000	à 5,000																									
Aides vérificateurs temporaires	1,500	à 1,900																									
Conservateur du bureau des étalons des poids et mesures du Royaume.	5,000	à 5,000																									
	b.	Frais d'intérim et d'inspection	4,000 »																								
14	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs																									
15	»	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions																									
TOTAL DU CHAPITRE IV.			fr.																								
CHAPITRE V.																											
TRAVAIL.																											
16	»	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses																									
17	»	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides																									
	a.	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance	515,000 »																								
18	b.	Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes	15,000 »																								
	c.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses	20,000 »																								
	»	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État (<i>pour mémoire</i>)																									
19	»	Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement																									
20	»	Conseil supérieur du Travail. — Traitement des secrétaires. — Frais divers																									
21	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions																									
22	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses																									
TOTAL DU CHAPITRE V.			fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
116,700	111,700	5,000	»	111,700	103,488 48	
69,300	64,300	5,000	»	64,500	64,000 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,990 26	
206,000	196,000	10,000	»	196,000	186,478 74	
AUGMENTATION. . fr.		10,000 »				
90,000	80,500	9,500	»	80,500 »	78,546 05	
45,000	45,000	»	»	58,000 »	52,699 88	
350,000	350,000	»	»	550,000 »	549,560 63	
»	»	»	»	»	562,590 »	
33,400	33,400	»	»	33,400 »	29,683 67	
50,000	50,000	»	»	50,000 »	27,782 20	
240,000	220,000	20,000	»	220,000 »	194,641 26	
15,000	15,000	»	»	15,000 »	10,404 53	
805,400	775,900	29,500	»	766,900 »	1,285,908 02	
AUGMENTATION . . fr.		29,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																						
CHAPITRE VI.																																																								
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.																																																								
23	•	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900)																																																						
•	•	Allocation supplémentaire, à titre d'avance, au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900) (<i>pour mémoire</i>)																																																						
24	•	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900). (<i>Crédit non limitatif</i>).																																																						
25	•	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi																																																						
TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.																																																								
CHAPITRE VII.																																																								
MINES.																																																								
§ 1 ^{er} . — Conseil des mines.																																																								
26	•	Personnel. — Traitements et frais de déplacement :																																																						
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">GRADES.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Président</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> </tr> <tr> <td>Conseillers</td> <td></td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">24,000</td> </tr> <tr> <td>Greffier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Huissier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.	Président		1	8,000	8,000	Conseillers		4	6,000	24,000	Greffier		1	5,000	5,000	Commis		1	2,000	2,000	Huissier		1	1,200	1,200																								
GRADES.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.																																																				
Président		1	8,000	8,000																																																				
Conseillers		4	6,000	24,000																																																				
Greffier		1	5,000	5,000																																																				
Commis		1	2,000	2,000																																																				
Huissier		1	1,200	1,200																																																				
27	•	Matériel.																																																						
§ 2. — Corps des mines.																																																								
28	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou																																																						
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">GRADES.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TAUX des traitements.</th> <th style="text-align: center;">OBSERVATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs généraux</td> <td></td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs en chef directeurs</td> <td></td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 9,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</td> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">6,500 7,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td> <td></td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">5,500 6,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td></td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">4,500 5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td></td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">5,500 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td></td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">2,700 3,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Géomètres dessinateurs de 1^{re} classe.</td> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">2,400 3,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">1,500 2,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td></td> <td style="text-align: center;">12⁽¹⁾</td> <td style="text-align: center;">1,200 2,600</td> <td style="text-align: center;">(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.	Inspecteurs généraux		2	10,000		Ingénieurs en chef directeurs		8	7,500 à 9,000		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe		5	6,500 7,000		— — de 2 ^{me} —		6	5,500 6,000		— de 1 ^{re} classe		11	4,500 5,000		— de 2 ^{me} —		11	5,500 4,000		— de 3 ^{me} —		11	2,700 3,100		Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe.	}	8	2,400 3,000		— — de 2 ^{me} —	8	1,500 2,100		Commis		12 ⁽¹⁾	1,200 2,600	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.
GRADES.		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.																																																				
Inspecteurs généraux		2	10,000																																																					
Ingénieurs en chef directeurs		8	7,500 à 9,000																																																					
Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe		5	6,500 7,000																																																					
— — de 2 ^{me} —		6	5,500 6,000																																																					
— de 1 ^{re} classe		11	4,500 5,000																																																					
— de 2 ^{me} —		11	5,500 4,000																																																					
— de 3 ^{me} —		11	2,700 3,100																																																					
Géomètres dessinateurs de 1 ^{re} classe.	}	8	2,400 3,000																																																					
— — de 2 ^{me} —		8	1,500 2,100																																																					
Commis		12 ⁽¹⁾	1,200 2,600	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.																																																				
• 29	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités 72,000																																																						
	b.	Frais de déplacements 12,000																																																						
	c.	Dépenses diverses 6,000																																																						
30	•	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines																																																						
31	a.	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences 12,500																																																						
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> . — Indemnités et frais de route et de séjour du Comité directeur 2,500																																																						
A REPORTER. fr.																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
12,000,000	12,000,000	»	»	12,000,000	»	
»	»	»	»	500,000	»	
400,000	400,000	»	»	400,000	»	
180,000	200,000	»	20,000	197,000	»	
12,580,000	12,600,000	»	20,000	13,097,000	»	
DIMINUTION . . . fr.		20,000				
41,700	32,000	9,700	»	32,000	31,956 44	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,408 25	
404,200	400,700	5,500	»	575,000	360,780 74	
90,000	90,000	»	»	90,000	71,055 50	
3,500	3,500	»	»	3,500	3,472 60	
15,000	15,000	»	»	15,000	14,519 58	
555,900	542,700	13,200	»	517,000	482,945 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
		§ 3. — Inspection des produits explosifs.
52	»	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escaut. — Dépenses diverses
		§ 4. — Caisses de prévoyance.
35	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		§ 5. — Cartes géologique et agricole.
54	a.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Indemnité du secrétaire, rémunération d'agents temporaires. — Traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. . . 67,000 »
	b.	Service géologique. — Traitement du directeur, rémunération d'agents temporaires, frais de route et de séjour. — Bibliographie des sciences géologiques, bibliothèque, dépenses diverses 55,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		COMMISSIONS.
		§ 1 ^{er} . — Commission des procédés nouveaux.
35	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		§ 2. — Commission consultative des machines à vapeur.
56	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel, etc.
		§ 3. — Commission de revision des règlements miniers.
57	»	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. — Frais d'installation d'un laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines (<i>charge temporaire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.
		CHAPITRE IX.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
58	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE IX . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DEPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
555,900	542,700	13,200	»	517,000	482,945 11	
6,000	6,000	»	»	6,000	4,448 85	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000 »	
100,000	100,000	»	»	120,000	74,904 27	
706,900	695,700	13,200	»	688,000	607,296 25	
AUGMENTATION . . fr.		13,200				
500	500	»	»	500	»	
2,000	2,000	»	»	2,000	4,120 »	
50,000	50,000	»	»	50,000	9,145 05	
52,500	52,500	»	»	52,500	10,265 05	
8,000	8,000	»	»	8,000	4,895 71	
8,000	8,000	»	»	8,000	4,895 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
39	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
»	»	Recensement industriel (<i>pour mémoire</i>)
40	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890
»	»	Subside au Commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900 (<i>pour mémoire</i>)
41	»	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays, et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses
»	»	Prime à payer par l'État à l'inventeur d'une pâte pour allumettes sans phosphore blanc et prenant feu sur toutes surfaces. — Frais divers de la commission instituée pour juger ce concours (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Subside aux producteurs belges qui ont pris part à l'Exposition internationale de Paris de 1889 (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	5,000	»	»	10,000	4,935 36	
5,000	5,000	»	»	10,000	4,935 36	
»	50,000	»	50,000	260,000	94,251 80	
110,000	110,000	»	»	110,000	110,000	»
»	»	»	»	50,000	450,000	»
15,000	15,000	»	»	15,000	»	
»	»	»	»	»	5,990 60	
»	»	»	»	»	70,000	»
125,000	175,000	»	50,000	435,000	750,242 40	
DIMINUTION . . . fr.		50,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <p>—</p> <p>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</p>	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Industrie et enseignement industriel et professionnel
IV.	Poids et mesures
V.	Travail
VI.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse
VII.	Mines
VIII.	Commissions
IX.	Traitements de disponibilité
X.	Dépenses imprévues
<p>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</p>	
XI.	Services divers.
<p>TOTAL. fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
535,000	490,000	45,000	»	450,000	» 411,455 15	
11,000	11,000	»	»	6,000	» 106 66	
1,674,700	1,465,700	208,000	»	1,591,250	» 1,159,166 29	
206,000	196,000	10,000	»	196,000	» 186,478 74	
805,400	775,900	29,500	»	766,900	» 1,285,908 02	
12,580,000	12,600,000	»	20,000	13,097,000	» »	
706,900	695,700	13,200	»	688,000	» 607,296 23	
32,500	32,500	»	»	52,500	» 10,265 05	
8,000	8,000	»	»	8,000	» 1,895 71	
5,000	5,000	»	»	10,000	» 4,933 56	
125,000	175,000	»	50,000	435,000	» 730,242 40	
16,684,500	16,448,800	505,700	70,000	17,100,650	» 4,597,727 59	
AUGMENTATION. . . fr.		255,700				